



**Direction de l'immobilier, de la
logistique et des transports
Direction des finances et des
achats**

**2026 DILT 11 DFA : Budget annexe des transports automobiles municipaux -
Approbation du compte administratif 2025**

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025. Les dépenses et les recettes relatives à cette activité font l'objet d'un budget annexe. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 47,1 M€ en décision modificative lors des séances du 18, 19, 20 et 21 novembre 2025.

Le service technique des transports automobiles municipaux, devenu en mars 2026 le service technique des transports, de l'avitaillement et des mobilités (ST-TAM), réalise les missions de transport de personnes, de biens ou de matériels, la mise à disposition d'une offre de carburants, de mobilité partagée (autopartage) sur les sites où de nombreux agents travaillent, de moyens de mobilités, de supports logistiques pour les événements d'envergure (Nuit blanche, Paris plages, courses sur route, feux d'artifices) ou la gestion des crises (transport de personnes vers des lieux d'hébergement, équipement pour l'armement des sites d'hébergement d'urgence).

L'offre de mobilités du ST-TAM s'est par ailleurs transformée au cours des dernières années afin de répondre aux besoins diversifiés des directions et aux orientations de la municipalité parisienne d'amélioration de la qualité de l'air et du bruit, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, déclinées dans le cadre des plans climat et de déplacements des administrations parisiennes (PDAP).

Sur l'exercice 2025, le niveau de dépenses est en baisse par rapport à celui constaté en 2024 (-0,4 M€). Les charges courantes de fonctionnement du service ainsi que la masse salariale sont en diminution, tandis que les amortissements continuent leur progression, reflet des investissements réalisés dans la cadre du PDAP.

Au terme de l'exercice, la situation de la section d'exploitation est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et charges rattachées est de 36,8 M€, en baisse de 1,1 % par rapport au montant de 37,2 M€ constaté en 2024 ;
- en recettes, le montant des titres émis et des produits rattachés est de 33,7 M€, en hausse de 0,6 % par rapport au montant de 33,5 M€ constaté en 2024.

1.1. DEPENSES D'EXPLOITATION

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Il se compose principalement des achats de carburant et de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, des locations de véhicules industriels spécialisés et des versements d'indemnités d'assurance aux tiers.

Sur le chapitre 011, les mandatement s'élèvent à 6,9 M€, en baisse de 8,3 % par rapport à 2024 (7,5 M€). Cette baisse de 0,6 M€ est la combinaison :

- de la réduction des dépenses de carburants et de pièces détachées (-0,4 M€) ;
- du retour à un niveau de stocks habituel, pour -0,2 M€ ;
- de la diminution du recours aux manutentionnaires, après une année 2024 marquée par les JOP (-0,2 M€) ;
- de la hausse des besoins de prestations de réparation, conséquence du renouvellement moins rapide des véhicules (+0,1 M€).

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les fournitures d'atelier (nature 60223). Ces dépenses portent principalement sur l'achat des pièces détachées nécessaires à la maintenance et à la réparation des véhicules. 1,8 M€ a été exécuté en 2025, soit -10,8 % par rapport à 2024 (2,0 M€). Cette diminution est liée au ralentissement des commandes de pièces au dernier trimestre en raison du contexte budgétaire, qui a limité l'activité des ateliers du ST-TAM et la disponibilité des véhicules mis à dispositions des directions de la Ville ;

- la variation des stocks (nature 6032). 0,9 M€ a été exécuté en 2025, en baisse de 16,9 % par rapport à 2024 (1,0 M€) et correspondant à la valeur du stock à la fin de l'année n-1. Chaque année, la valeur initiale du stock constitue une charge (mécanisme comparable à une acquisition) tandis que sa valeur au 31 décembre constitue un produit (mécanisme comparable à une revente). Cette baisse est consécutive à la hausse conjoncturelle de l'année précédente liée à l'anticipation des besoins pendant les JOP, qui avait conduit à renforcer le stock dès la fin 2023 et qui avait permis de faire face aux besoins spécifiques de l'année 2024, avec un retour au niveau habituel des stocks fin 2024 (cf. point 1.2.6 ci-après) ;

- les prestations d'entretien et de réparation externalisées (natures 615X) représentent 0,9 M€, en hausse de 11,5 % par rapport à 2024 (0,8 M€), hausse portée essentiellement par l'entretien et la réparation des véhicules en raison d'un vieillissement du parc ;

- les prestations de manutention assurées par des associations d'insertion (nature 611) et les locations (nature 613X), pour lesquelles les dépenses s'élèvent à 0,8 M€ en 2025, en diminution de 19,4 % par rapport au 1,0 M€ constaté en 2024, année marquée par des dépenses spécifiques aux JOP ;

- les carburants (natures 60221 et 6066). 0,8 M€ a été exécuté en 2025, en baisse de 17,7 % par rapport au montant constaté lors de l'exercice 2024 (1,0 M€). Cette baisse est liée à la baisse du prix moyen en 2025 par rapport à 2024 (-5 %), et à la réduction du stock des cuves du ST-TAM au dernier trimestre 2025 en raison du contexte budgétaire ;

- les coûts d'assurance (natures 616X). 0,8 M€ a été exécuté en 2025 comme en 2024.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2025 s'élèvent à 0,2 M€.

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise des dépenses à hauteur de 19,3 M€, en baisse de 1,6 % par rapport à 2024 (19,6 M€).

1.1.3. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) ET DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)

0,1 M€ a été dépensé au titre des dépenses exceptionnelles en 2025 contre 0,2 M€ en 2024 (annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs, intérêts moratoires).

1.1.4. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre, qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés, a été exécuté à hauteur de 10,4 M€ en 2025, soit une hausse de 7,0 % par rapport au montant de 9,8 M€ constaté en 2024 (et qui était lui-même en hausse de 10,6 % par rapport à 2023). Cette évolution est le reflet mécanique des achats de véhicules propres, plus coûteux que des véhicules thermiques, au titre de la mise en œuvre du plan de déplacement des administrations parisiennes (PDAP) et de la décarbonation du parc. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040 pour un montant strictement identique.

1.2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le ST-TAM facture ses prestations aux différentes directions de la collectivité, ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et associatifs.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 33,7 M€, en hausse par rapport aux 33,5 M€ constatés pour l'exercice 2024 (+0,2 M€ soit +0,6 %).

<i>En euros</i>	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
6032 - Variation des stocks	803 820,09	1 035 199,71	860 511,08	772 541,14
70 - Prestations et recettes annexes	31 360 299,16	29 080 327,83	31 274 418,10	32 069 923,85
74 - Subventions d'exploitation	65 731,20	0,00	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	6 666,67	0,67
77 - Produits exceptionnels (dont ventes aux enchères)	2 552 082,75	630 132,20	995 185,38	527 327,61

78 - Reprises sur provisions				16 024,00
042 - Transferts entre sections	473 027,28	405 435,11	396 394,91	344 861,78
TOTAL	35 254 960,48	31 151 094,85	33 533 176,14	33 730 679,05

1.2.1. PRESTATIONS DE SERVICES (chapitre 70, nature 706)

Les recettes de prestations de services s'élèvent à 31,0 M€, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice 2024 (30,0 M€). Cette hausse est majoritairement liée aux mesures de dynamisation des recettes du ST-TAM et de diversification des clients. Le niveau de recettes en 2025 renoue ainsi avec le niveau moyen des recettes des exercices précédents, déduction faite des recettes conjoncturelles liées aux JOP 2024.

Ces recettes se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
70600 - Budget général ville	26 046 035,43	23 812 168,93	25 502 144,83	26 357 086,19
70602 - Budget annexe assainissement	1 178 746,34	1 160 541,34	1 194 149,10	1 230 541,66
70603 - Service fossoyage (budget général ville)	0,00	26 928,53	11 142,84	9 347,60
70605 - États spéciaux d'arrondissement	2 317 926,73	2 271 461,11	2 400 484,41	2 430 113,81
7061 - Conducteurs détachés	36 699,08	292,45	0,00	-
70621 - Autres collectivités	314 581,55	358 368,11	328 705,44	394 251,22
7065 - Eau de Paris	35 543,32	16 753,97	12 533,15	15 387,56
7066 - CASVP	536 338,26	476 639,42	575 728,19	530 315,24
TOTAL	30 465 870,71	28 123 153,86	30 024 887,96	30 967 043,28

1.2.2. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Pour cet exercice, les prestations réalisées pour des clients tiers s'élèvent à 0,9 M€ (1,0 M€ en 2024) soit -8,0 %, en corrélation avec la baisse des effectifs disponibles.

1.2.3. PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, d'outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2024 (0,9 M€) était liée à la suspension des ventes aux enchères en 2023. En 2025, en raison d'importantes difficultés avec le fournisseur d'aménagements des véhicules, un volume réduit de véhicules a pu être sorti du parc et vendu aux enchères à hauteur de 0,5 M€.

1.2.4. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La recette de 0,1 M€ constatée en 2025 provient notamment des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux (0,2 M€ en 2024).

1.2.5 VARIATION DES STOCKS

Corollaire de la dépense de fonctionnement (cf. point 1.1.1 ci-avant), la variation des stocks s'établit à 0,8 M€ à fin 2025 contre 0,9 M€ à fin 2024, en baisse de 10,2 %.

1.3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses s'élève à 36,8 M€ ;
- le montant des recettes titrées et des produits rattachés s'élève à 33,7 M€ ;
- le résultat de l'exercice 2024 de la section d'exploitation est reporté pour un montant de -7,2 M€ ;
- le résultat de clôture de la section d'exploitation (hors RAR) constaté au 31 décembre 2025 s'établit à -10,3 M€.

Conformément à l'instruction budgétaire M4, ce résultat d'exploitation sera reporté en dépenses de la section d'exploitation lors du budget supplémentaire de l'exercice 2026.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts de la section d'investissement ont été arrêtés, en dépenses et en recettes, à 13,8 M€ en décision modificative lors des séances du 18, 19, 20 et 21 novembre 2025. Le budget primitif 2025 s'établissait à 12,3 M€.

Au terme de l'exercice 2025, la situation de la section d'investissement est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits mandatés est de 11,09 M€ ;
- en recettes, le montant constaté est de 13,71 M€.

2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites occupés par le ST-TAM, ainsi que de l'amortissement des subventions reçues.

2.1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 10,7 M€, après une année 2024 très élevée (18,9 M€) en raison du règlement de livraisons retardées au titre de l'exercice précédent. Les postes les plus importants sont :

- les achats de véhicules pour l'ensemble des directions de la Ville (natures 2182 et 2318), à 10,1 M€ ;
- les travaux, avec 0,4 M€ constaté en 2025 au titre des travaux réalisés dans les sites du ST-TAM (natures 2031, 2135 et 2313), correspondant notamment à la poursuite de l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des personnels (Ivry, Vitry, Edison), aux travaux de mise aux normes GNV du garage de Pouchet et aux études de restructuration du garage de Saint Ouen ;
- les équipements des garages, avec 0,2 M€ constaté en 2025 au titre des équipements des garages (nature 2155).

Les restes à réaliser (RAR) pour l'exercice 2025 s'élèvent à 0,7 M€.

2.1.2. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040)

L'amortissement des subventions d'équipement représente une dépense d'ordre d'un montant de 0,3 M€ (0,4 M€ en 2024). Cette opération d'ordre budgétaire est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

2.1.3. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 31 décembre 2025, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2025 (21,1 M€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (0,3 M€), le solde d'AP s'établit à 36,5 M€.

Ce montant tient compte de 10,7 M€ mandatés sur AP (crédits réels) en 2025, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2025 à 57,7 M€.

Stock brut au 31/12/2024	AP votées en 2025	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2025	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2025	Dont mandats émis 2025	Stock AP au 31/12/2025
73,5 M€	21,1 M€	0,3 M€	94,2 M€	57,7 M€	10,7 M€	36,5 M€

2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et valeur nette comptable des véhicules vendus). Ces opérations sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

2.2.1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre d'ordre 040)

La recette a été réalisée à hauteur de 10,4 M€ correspondant strictement au montant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement (transferts entre sections).

2.2.2. LES DOTATIONS (chapitre 10, nature 10222)

3,0 M€ ont été perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), après 1,3 M€ l'année passée. Cette augmentation est la conséquence du fort niveau de dépenses éligibles réalisées en 2024.

2.2.3. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Le montant de subventions reçues en 2025 s'élève à 0,3 M€, en hausse par rapport au 0,1 M€ perçu en 2024. Cette somme correspond essentiellement aux subventions versées par le fonds d'investissement métropolitain (FIM) lors de l'achat des véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel.

2.3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2025 aboutit aux résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 11,1 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 13,7 M€ ;

- le résultat d'exécution de l'exercice 2025 s'établit à +2,6 M€.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté au compte administratif 2024 (0,8 M€), le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent de 3,4 M€ (hors RAR). Ce montant sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2026.

3. SYNTHÈSE

Pour l'exercice 2025, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	36,8 M€	33,7 M €	-3,0 M€
Investissement	11,1 M€	13,7 M€	+2,6 M€
Total de l'exercice	47,9 M€	47,4 M€	-0,4 M€
Résultat de l'exercice précédent			-6,4 M€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 (hors RAR)			-6,9 M€

Après incorporation du résultat de l'exercice précédent, qui présentait un solde de -6,4 M€, le résultat reporté s'établit à -6,9 M€

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris